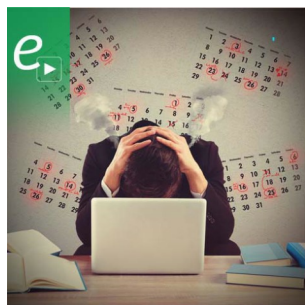


## Le stress au travail



### OBJECTIFS

Cette formation vise à **acquérir, maîtriser ou maintenir des compétences en matière juridique sur la question du stress au travail.**

### DUREE

1.75 heure(s)

### REFERENCE

FOR16S0048HOME

### DETAILS

#### Durée d'accès

3 mois

### INTERVENANT(S)

**Christophe AYELA , Jean-Claude KROSS , Chrystelle VITRE , Emmanuelle FRAYSSE , Michel CHAHBENDERIAN**

### PROGRAMME

Le programme de cette formation est le suivant :

Introduction

Module 1 : **Le rôle du médecin du travail**

Module 2 : **Le rôle de l'inspecteur du travail**

Module 3 : **Le rôle du Procureur de la République**

Module 4 : **Le rôle de l'avocat**

Module 5 : Evaluation

### Prérequis

Un niveau de master 2 a minima est recommandé, dans les matières juridiques et/ou comptables, économiques et financières.

## Le stress au travail

Les +

### Moyens et méthodes pédagogiques

Cette formation e-learning est dispensée en ligne sur le web ; le participant doit donc disposer d'un ordinateur connecté au réseau internet selon les conditions d'utilisation indiquées sur le site.

La pédagogie mise en œuvre combine les supports de présentation afin d'optimiser les capacités cognitives.

La formation est composée de modules abordant un thème précis dans un cadre d'ensemble.

Chaque module comprend :

- Une vidéo contenant éventuellement des incrustations de texte ou illustrations qui présentent le contenu du sujet ;
- Des diapositives de texte ou d'illustrations y sont éventuellement ajoutées pour rappeler le contenu présenté ;
- Des dossiers documentaires permettant d'accéder aux textes légaux et réglementaires et documents de référence de la formation ;
- Des questionnaires (quiz) dont les réponses renseignées permettent d'aborder sous un angle d'évaluation les connaissances ou pratiques étudiées.

Un module peut être consulté autant de fois que le participant le souhaite et selon son rythme sans limite de fréquence durant la période de validité de l'inscription.

### Moyens d'évaluation

Les participants disposent d'un questionnaire d'appréciation de l'action de formation qui leur est soumis à l'issue de la formation.